

Paris, le 25 mai 2022

## COMMUNIQUÉ

Suite à l'audience qui s'est tenue le 24 mai 2022 à 14 heures, le SIAAP prend acte des conclusions du rapporteur public, qui vont dans le sens de l'argumentation portée en défense par le service public de l'assainissement francilien.

Le SIAAP attend donc maintenant le jugement définitif qui sera rendu d'ici une quinzaine de jours.

A la veille de la période estivale, le SIAAP, service public de l'assainissement francilien, rappelle sa pleine mobilisation pour protéger au maximum le milieu naturel et la biodiversité dans un contexte climatique qui, comme c'est le cas régulièrement en été, est un contexte sensible pour la gestion de l'assainissement en zone dense.

Plus d'information sur [www.siaap.fr](http://www.siaap.fr)

Contact presse : [jx.arnaud@tilder.com](mailto:jx.arnaud@tilder.com)/ 06 21 58 51 58

*À propos du SIAAP*

*Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public industriel qui traite chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles. Le SIAAP, avec ses 1700 agents, traite 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau, transportés par 400 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.*